

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1378

11 juin 2013

SOMMAIRE

Alternative Partners S.à r.l.	66131	SAI Holding S.à r.l.	66098
DWM Funds S.à r.l.	66114	Sanger Investment S.A.	66099
Guardinvest Capital S.A.	66098	Schaeffer & Partners S.A.	66103
Hellas Telecommunications (Luxembourg)	66142	SNCF Re	66100
Keyinvest Renting bg Luxembourg S.A. ..	66098	Société Orientale de Participations S.A.	66101
K.T. Invest S.à r.l.	66144	Studio Coiffure S.à r.l.	66100
Minotaur S.à r.l.	66134	Summit Partners RKT S.à r.l.	66121
Misys Newco 3 S.à r.l.	66100	SunEd Reserve Luxco Holdings III	66099
Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l.	66114	SunEd Reserve Luxco Parent VI	66099
Natixis Trust	66105	Tamata S.à r.l.	66101
Oteli Europe S.à r.l.	66102	Tarpan LuxCo S.à r.l.	66099
Panattoni Northern Europe Development S.à r.l.	66138	TCL S.à r.l.	66101
PEF Prince Henri Investment S.A.	66103	TD Retail	66098
Pro Investissements Management S.A., SPF	66104	The New S.à r.l.	66101
ProLogis Romania S.à r.l.	66103	Tor-Isteg-Steel-Corporation	66104
QCP GCO Investments A S.à r.l.	66104	Trius Investments S.à r.l.	66106
Riman S.à r.l.	66105	Twenty Gallon Water System S.A.	66128
Rocky Pine, S.à r.l.	66136	Ulysse Holding Participations 2 S.à r.l. ...	66102
Rossa Real Estate S.A.	66100	Ulysse Holding Participations S.A.	66102
Rosy Blue Carat S.A.	66105	Verhelst Luxembourg S.A.	66143
RSL Income Fund S.A., SICAV-SIF	66102	VestraLab S.A.	66140
S5 Sàrl	66101	WBB Invest S.A.	66103
		Weather Finance III S.à r.l.	66127

Guardinvest Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 134.155.

Il résulte des procès-verbaux de deux réunions du Conseil d'Administration tenues en date du 18 avril 2013 que Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur et Présidente du Conseil d'Administration, en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, avec effet immédiat.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013052027/16.

(130063975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Keyinvest Renting bg Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 147.743.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 novembre 2012

L'assemblée accepte la démission de la Fiduciaire Générale de Marnach S.à.r.l. (n° RCSL B97209) avec siège social à L-9764 Marnach, 19 Marbuergerstrooss en tant que Commissaire aux comptes avec effet au 31 août 2011.

L'assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Pierre Yves BOVY, né le 14/11/1961 à Liège (B) et demeurant à B-1150 Woluwe Saint-Pierre, Drève des Shetlands, 6 boîte 8 en tant que nouveau Commissaire aux comptes.

Son mandat débutera à partir de l'exercice statuant sur les comptes de l'année 2010 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'année 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2013052094/16.

(130063559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

TD Retail, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 101.620.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013053056/11.

(130064176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

SAI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 157.178.

Rectificatif du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2011 déposés le 17/01/2013 sous le numéro L130010212

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013052992/11.

(130064860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Sanger Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 93.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANGER INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013052993/11.

(130064184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Tarpan LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,06.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 151.878.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Tarpan LuxCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013053040/11.

(130064995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

SunEd Reserve Luxco Parent VI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.464.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 avril 2013

1. Monsieur Daren SCHNEIDER, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 21 novembre 1968, demeurant professionnellement à CT 06830 Greenwich (Etats-Unis d'Amérique), 1, Lafayette Place, a été nommé comme gérant de type A pour une période indéterminée.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).

Luxembourg, le 24.04.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SunEd Reserve Luxco Parent VI

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052990/16.

(130064554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

SunEd Reserve Luxco Holdings III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.460.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 avril 2013

1. Monsieur Daren SCHNEIDER, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 21 novembre 1968, demeurant professionnellement à CT 06830 Greenwich (Etats-Unis d'Amérique), 1, Lafayette Place, a été nommé comme gérant de type A pour une durée indéterminée.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).

Luxembourg, le 24.04.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SunEd Reserve Luxco Holdings III

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052985/16.

(130064560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Rossa Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 127.755.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 avril 2013

1. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Albina BOECKLI, Madame Ludmila ENILINA et Maître Jean DONNET, de leurs fonctions d'administrateurs.

2. Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2018:

- Maître Michaël Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,
- Maître Antoine Meynial, né le 06 février 1966 à Paris (F), 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,
- Madame Carmen Andries, née le 19 août 1975 à Onesti (RO), 83A Valence Wood Road Dagenham, EssexRM8 3AP, Royaume-Uni

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013052965/16.

(130064239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

SNCF Re, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 172.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013053019/10.

(130064209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Misys Newco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.550,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.287.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 6 mars 2013, que l'associé de la Société, Tahoe ManCo S.C.A., a transféré la totalité des 550 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Magic Newco 2 S.à r.l., qui a changé sa dénomination en Misys Newco 2 S.à r.l.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Misys Newco 2 S.à r.l. 20.550 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Misys Newco 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013052819/17.

(130064661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Studio Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 3, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 111.229.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2229 Luxembourg, le 23 avril 2013.

Monsieur D'Attoma Vito

Gérant

Référence de publication: 2013053031/12.

(130064373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Société Orientale de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.020.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013053020/10.

(130064593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

S5 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013053038/10.

(130064681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Tamata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.921.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013053053/10.

(130064213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

The New S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.641.

Par la présente, je soussigné Monsieur Pauwels Danny, demeurant professionnellement au 37, rue principale; L-9806 Hosingen, déclare donner ma démission de mon poste de gérant administratif de la société The New S.à r.l. sise au 64 Grand-Rue, L-8510 Redange/Attert RC B172.641 constituée le 07 novembre 2012 devant Maître Edouard Delosch, notaire de Résidence à Diekirch, à dater de ce jour.

Redange, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013053046/12.

(130064201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

TCL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 63.053.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ils annulent et remplacent les comptes annuels enregistrés et déposés au R.C.S. Luxembourg, le 04 décembre 2012, sous la référence L120208157.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013053055/12.

(130064713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Oteli Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.338.068,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.225.

Le siège social de la société Hôtels Suisse Invest, société par actions simplifiée unipersonnelle, associé de la Société, est désormais le:

8-12 rue des Pirogues de Bercy

F-75012 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oteli Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013053142/15.

(130064893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Ulysse Holding Participations 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.521.

Extrait de la résolution prise lors du conseil de gérance tenue en date du 15 avril 2013

En date du 15 avril 2013, le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société de L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie avec effet immédiat.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2013053078/13.

(130064293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Ulysse Holding Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.475.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenue en date du 15 avril 2013

En date du 15 avril 2013, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie avec effet immédiat.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2013053077/12.

(130064292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

RSL Income Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 153.683.

Änderung der Anschrift des Sitzes der Gesellschaft.

Vormalige Anschrift: 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Neue Anschrift: 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
Luxembourg, den 23. April 2013.

Référence de publication: 2013052966/12.

(130064301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

ProLogis Romania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.986.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 17 avril 2013, un (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d. PLD International Holding LLC a été transférée à ProLogis Developments Holding Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis Developments Holding Sàrl	500 parts
Total	500 parts sociales

Luxembourg, le 23 avril 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2013052918/20.

(130064333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

PEF Prince Henri Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Dépôt rectificatif du dépôt R.C.S. N° L120160351

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052924/10.

(130064251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Schaeffer & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.105.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Michel Schaeffer

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013052970/12.

(130064276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

WBB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.002.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 21 mars 2013, sous la référence L130046961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013053092/12.

(130064338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Tor-Isteg-Steel-Corporation, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 5.323.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Maître Reginald NEUMAN, demeurant à 4, Poststrasse, CH-6403 Küssnacht am Rigi, aux fonctions d'Administrateur et Président du Conseil

- Monsieur Bart J.A. DUIJNDAM, demeurant à 30, Lassuslaan, NL- 3727 LK BILTHOVEN, aux fonctions d'administrateur;

- Madame Ginny VOIGT-GERMAIN, demeurant à 27, Wingertgasse, FL- 9490 Vaduz, aux fonctions d'administrateur;

- Madame Nicole BERVARD, demeurant à 16, rue Dante, L- 1412 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Rudolf SCHMIDT, demeurant à 31, Salesianergasse, A-1010 Wien, aux fonctions d'administrateur;

- Madame Vanessa COSI-VOIGT, demeurant à 25, Pradafant, FL- 9490 Vaduz, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Rudolf SCHMIDT JR., demeurant à 20b, Winzerstrasse, A- 1130 Wien, aux fonctions d'Administrateur, Vice-Président.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Robert MOULIN, 21, Rue Aloyse Hoffmann, L- 6913 Roodt-sur-Syre.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013053048/28.

(130064235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Pro Investissements Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 138.797.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRO INVESTISSEMENTS MANAGEMENT S.A., SPF

Référence de publication: 2013052936/11.

(130064438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

QCP GCO Investments A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.767.

—
EXTRAIT

En date du 23 avril 2013, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Puneet K Gulati en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et de nommer Brian Bytof, né le 25 août 1973, en Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1065 Avenue of the Americas, New York 10018, Etats-Unis d'Amérique, nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052944/15.

(130064539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Natixis Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 35.141.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 16 avril 2013

Il résulte du Procès-Verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 avril 2013:

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats d'administrateur arrivés à échéance de:

- Madame Evelyne Etienne, née le 15/06/1954 à Paris (F 75012), domiciliée professionnellement 51, avenue J.-F. Kennedy - L 1855 Luxembourg
- Monsieur Jean-Michel Strasser, né le 10/09/1950 à Paris (F 75017) domicilié professionnellement à Paris (F 75013), 30 avenue Pierre Mendès-France
- Monsieur Emmanuel Strauss, né le 03/10/1961 à Dijon (F 21), domicilié professionnellement à Paris (F 75013) 30, avenue Pierre Mendès-France.

Leurs mandats seront renouvelés pour une durée de 6 années et prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler pour une durée d'une année le mandat du réviseur d'entreprises, la société Deloitte Audit, société à responsabilité limitée.

Le mandat se terminera lors de l'assemblée générale statutaire approuvant les comptes de l'exercice 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013052870/27.

(130064858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Rosy Blue Carat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 83.267.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la Société en date du 17 avril 2013 que l'actionnaire a pris la décision suivante:

- Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé suivant à compter du 17 avril 2013 pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2014:

RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 6, Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 113621 auprès du R.C.S. Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2013052954/17.

(130064880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Riman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 145.632.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013052959/10.

(130064453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Trius Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 176.707.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of April.

Before us Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Trius Holdings S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in process of being registered with the trade and companies register of Luxembourg;

Hereby represented by Mrs Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy established on 10th April 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Trius Investments S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (one euro cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In such case Articles 200-1 and 200-2 of the Law,

among others, will apply, entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents and determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary (if any), and recorded in the corporate book of the Company. Copies or extracts of such

minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.3 Decisions of the sole director (gérant) shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director (gérant). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 20th day of the month of June, at 3.30 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

13.1 The board of directors (conseil de gérance) may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of directors (conseil de gérance) showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

13.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2013.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount EUR	% of share capital
Trius Holdings S.C.A, prenamed	1,250,000	12,500.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.200.-.

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following directors (gérants) for an undetermined period:

a. Mrs. Emanuela Brero, private employee, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

b. Mr. Manuel Mouget, private employee, born on 6 January 1977 in Messancy (Belgium), having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

c. Mr. Gregor Hilverkus, private employee, born on 12 January 1972 in Wermelskirchen (Germany), having his professional address at Bahnhofstrasse 94, 8001 Zürich, Switzerland.

2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Trius Holdings S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie par le droit de Luxembourg et ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ci-après représentée par Madame Caroline Ronfort, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci - avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Trius Investments S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12,500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non -associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire (le cas échéant), seront déposées dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.3 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 20^{ème} jour du mois de juin, à 15.30 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

14.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

14.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 Décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle des associés se tiendra en 2014.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit EUR	% du capital social
Trius Holdings S.C.A, préqualifié	1.250.000	12.500,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200.-.

Résolution des/de (l')associé(s)

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

a. Madame Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 en Bra (Italie) ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

b. Monsieur Manuel Mouget, employé privé, née le 6 Janvier 1977 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

c. Monsieur Gregor Hilverkus, employé privé, né le 12 janvier 1972 à Vermelskirchen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à Bahnhofstrasse 94, 8001 Zürich, Suisse,

2. Le siège social de la Société est établi à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 16 avril 2013. Relation: RED/2013/609. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 avril 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013051649/449.

(130062850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

DWM Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.677,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.354.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 11 avril 2013

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique que:

- Monsieur Alain Renard a démissionné de son mandat de gérant de classe A en date du 11 avril 2013.

- Monsieur Smaïn Bouchareb, né le 19 août 1978 à Mulhouse (France), résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe A avec effet au 11 avril 2013, pour un mandat à durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052568/15.

(130064250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 292.424.426,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.205.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of March, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés) under the number B 130205 and having a share capital of EUR 246,864.426 (the Company), incorporated on 16 July 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Association N° C1935 on 10 September 2007. The articles of the Company were amended for the last time on 7 April 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Association N° C-1268 on 17 June 2010.

THERE APPEARED:

(1) 3i U.S. Growth Partners L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United States, with its registered office at 375 Park Avenue, Suite 3001, New York, New York 10152, United States of America;

(2) 3i Group Plc, a public limited liability company incorporated under the laws of England and registered with the company registry of England and Wales (registered number LP 1142830), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom;

(3) Pan European Buyouts Co-invest 2006-08 L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11279), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom;

(4) Pan European Buyouts (Nordic) Co-invest 2006-08 L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11553), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom;

(5) Pan European Buyouts (Dutch) A Co-invest 2006-08 L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11874), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD, United Kingdom;

(6) Société Générale Investment Corporation, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with its registered office at 1221 Avenue of the Americas, New York, NY 10020, United States of America;

(7) Gellert Investment Group Inc., a limited company incorporated under the laws of Canada and registered under the number 1003059, with its registered office at 125, Gloucester Avenue, CDN – L6J 3W3 Oakville, Ontario, Canada;

(8) 2079406 Ontario Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Canada and registered under the number 2079406, with its registered office at 125, Gloucester Avenue, CDN – L6J 3W3 Oakville, Ontario, Canada;

(9) 1147646 Ontario Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Canada and registered under the number 1147646, with its registered office at 210 Chartwell Road, ON L6J 3Z8 Oakville, Ontario, Canada;

(10) Mold-Masters Asia Inc., a company incorporated under the laws of Canada and registered under the number 1077461, with its registered office at 125, Gloucester Avenue, CDN – L6J 3W3 Oakville, Ontario, Canada;

all hereby represented by Marc Feider, Attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal,

(the parties listed under items 1. to 10. above are each a Shareholder and collectively referred to hereunder as the Shareholders).

The powers of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the notary to record the following:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 246,864.426 (two hundred and forty-six thousand eight hundred and sixty-four Euro four hundred and twenty-six thousandth of a Euro) represented by (a) 125,916,003 (one hundred and twenty-five million nine hundred and sixteen thousand and three) ordinary A shares having a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each, (b) 120,916,647 (one hundred and twenty million nine hundred and sixteen thousand six hundred and forty-seven) ordinary B shares having a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of a Euro), (c) 16,210 (sixteen thousand two hundred and ten) preferred C shares of EUR 0.001 (a thousandth of a Euro), (d) 15,566 (fifteen thousand five hundred and sixty-six) preferred D shares of EUR 0.001 (a thousandth of a Euro).

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the nominal share capital of the Company by a nominal amount of EUR 45,560 (forty-five thousand five hundred sixty Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 246,864.426 (two hundred and forty-six thousand eight hundred and sixty-four Euro and four hundred and twenty-six thousandth of a Euro), divided into 246,864.426 (two hundred and forty-six million eight hundred and sixty-four thousand four hundred and twenty-six) shares of the Company, having each a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of a Euro) to an amount of EUR 292,424.426 (two hundred ninety-two thousand four hundred twenty-four Euro and four hundred twenty-six thousandth of a Euro), by way of the issuance of 45,554,121 (forty-five million five hundred fifty-four thousand one hundred twenty-one) ordinary B shares and 5,879 (five thousand eight hundred seventy-nine) preferred D shares, having each a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of a Euro), together with a share premium;

3. Subscription to and payment by 2079406 Ontario Limited of the share capital increase specified under item 2. above by way of contribution in kind consisting of 45,560,000 shares of Mold-Masters (2007) Limited (Shares), a company incorporated under the laws of Canada, having an aggregate fair market value of the Euro equivalent of CAD 97,790,851 (ninety-seven million seven hundred ninety thousand eight hundred fifty-one Canadian Dollars) i.e. an amount of EUR 74,061,547.48 (seventy-four million sixty-one thousand five hundred forty-seven Euro and forty-eight cents);

4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. and 3. above;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Citco R.E.I.F. Services (Luxembourg) S.A. to individually proceed, in the name and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, the registration of the changes required by the matters set out in items 2. to 4. above and to see to any formalities in connection therewith; and

6. Miscellaneous.

III. that, after deliberation, all the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the nominal share capital of the Company by a nominal amount of EUR 45,560 in order to bring the share capital from its present amount of EUR 246,864.426 (two hundred and forty-six thousand eight hundred and sixty-four Euro and four hundred and twenty-six thousandth of a Euro), divided into 246,864,426 (two hundred and forty-six million eight hundred and sixty-four thousand four hundred and twenty-six) shares of the Company, represented by (a) 125,916,003 (one hundred and twenty-five million nine hundred and sixteen thousand and three) ordinary A shares (the Ordinary A Shares), (b) 120,916,647 (one hundred and twenty million nine hundred and sixteen thousand six hundred and forty-seven) ordinary B shares (the Ordinary B Shares, and together with the Ordinary A Shares, the Ordinary Shares), (c) 16,210 (sixteen thousand two hundred and ten) preferred C shares (the Preferred C Shares) and (d) 15,566 (fifteen thousand five hundred and sixty-six) preferred D shares (the Preferred D Shares, and together with the Preferred C Shares, the Preferred Shares), having each a nominal value of a thousandth of a Euro (EUR 0.001), to an amount of EUR 292,424.426 (two hundred ninety-two thousand four hundred twenty-four Euro and four hundred twenty-six thousandth of a Euro), represented by (a) 125,916,003 (one hundred and twenty-five million nine hundred and sixteen thousand and three) Ordinary A Shares, (b) 166,470,768 (one hundred sixty-six million four hundred seventy thousand seven hundred and sixty-eight) Ordinary B Shares, (c) 16,210 (sixteen thousand two hundred and ten) Preferred C Shares and (d) 21,445 (twenty-one thousand four hundred and forty-five) Preferred D Shares, having each a nominal value of a thousandth of a Euro (EUR 0.001), by way of the issuance of 45,554,121 (forty-five million five hundred fifty-four thousand one hundred twenty-one) Ordinary B Shares and 5,879 (five thousand eight hundred seventy-nine) Preferred D Shares together with a share premium, and the Shareholders hereby resolve to issue such new shares.

Third resolution

The Meeting accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Subscription - Payment

2079406 Ontario Limited, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 45,554,121 (forty-five million five hundred fifty-four thousand one hundred twenty-one) Ordinary B Shares and 5,879 (five thousand eight hundred seventy-nine) Preferred D Shares having a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of a Euro) each and (ii) fully pay up such new shares by way of a contribution in kind consisting of 45,560,000 (forty-five million five hundred sixty thousand) ordinary shares of Mold-Masters (2007) Limited, a company incorporated and organised under the laws of Canada (the Exchangeable Shares), having a total aggregate fair market value of CAD 97,790,851 (ninety-seven million seven hundred ninety thousand eight hundred fifty-one Canadian Dollars), corresponding to an amount of EUR 74,061,547.48 (seventy-four million sixty-one thousand five hundred forty-seven Euro and forty-eight cents), based on the CAD/EUR foreign exchange rate applicable as at 27 March 2013 (the Subscription Price).

The Subscription Price shall be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 45,560 (forty-five thousand five hundred and sixty Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of EUR 74,015,987.48 (seventy-four million fifteen thousand nine hundred eighty-seven Euro and forty-eight cents) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Exchangeable Shares contributed to the Company are supported by a certificate issued by the management of 2079406 Ontario Limited and countersigned by a manager of the Company (the Certificate).

A copy of the Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of 2079406 Ontario Limited and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

- 3i U.S. Growth Partners L.P.: 90,687,484 Ordinary A Shares and 11,675 Preferred C Shares;
- 3i Group Plc: 29,952,940 Ordinary A Shares and 3,852 Preferred C Shares;
- Pan European Buyouts Co-invest 2006-08 L.P.: 232,175 Ordinary A Shares and 25 Preferred C Shares;
- Pan European Buyouts (Nordic) Co-invest 2006-08 L.P.: 28,514 Ordinary A Shares and 11 Preferred C Shares;
- Pan European Buyouts (Dutch) A Co-invest 2006-08 L.P.: 15,534 Ordinary A Shares and 3 Preferred C Shares;
- Société Générale Investment Corporation: 4,999,356 Ordinary A Shares and 644 Preferred C Shares;

Gellert Investment Group Inc.: 48,943,675 Ordinary B Shares and 6,301 Preferred D Shares;
 2079406 Ontario Limited.: 96,749,349 Ordinary B Shares and 12,469 Preferred D Shares;
 1147646 Ontario Limited.: 14,110,282 Ordinary B Shares and 1,817 Preferred D Shares;
 Mold-Masters Asia Inc.: 6,667,462 Ordinary B Shares and 858 Preferred D Shares;

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amends article 5 of the articles of association in order to reflect the above increase of the share capital so that it shall read henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 292,424.426 (two hundred ninety-two thousand four hundred twenty-four Euro and four hundred twenty-six thousandth of a Euro)) divided into (a) 125,916,003 (one hundred and twenty-five million nine hundred and sixteen thousand and three) ordinary A shares of EUR 0.001 (a thousandth of a Euro) each (the Ordinary A Shares), (b) 166,470,768 (one hundred sixty-six million four hundred seventy thousand seven hundred and sixty-eight) ordinary B shares of EUR 0.001 (a thousandth of a Euro) each (the Ordinary B Shares, and together with the Ordinary A Shares, the Ordinary Shares), (c) 16,210 (sixteen thousand two hundred and ten) preferred C shares of EUR 0.001 (a thousandth of a Euro) each (the Preferred C Shares) and (d) 21,445 (twenty-one thousand four hundred and forty-five) preferred D shares of EUR 0.001 (a thousandth of a Euro) each (the Preferred D Shares, and together with the Preferred C Shares, the Preferred Shares).

Each of the Ordinary Shares and the Preferred Shares has equal voting rights. The economic rights of the Ordinary Shares and of the Preferred Shares are different. Preferred Shares do not entitle their holder to dividend distributions but, upon the liquidation of the Company, the Preferred Shares enable their holder(s) to a liquidation preference and the liquidation proceeds payable to the holder(s) of the Preferred Shares shall be as specified in article 18 of these articles of association. The meeting of the shareholders shall have the discretion to declare dividends on the Preferred Shares upon recommendation by the Board of Managers of the Company."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to (a) amend the share register of the Company in order to record the newly issued shares and their subscription by 2079406 Ontario Limited and to (b) grant power and authority to any manager of the Company or any employee of Citco R.E.I.F. Services (Luxembourg) S.A. to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the above resolutions, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

The Meeting further resolves to grant power and authority to any employee of Citco R.E.I.F. Services (Luxembourg) S.A. to see to any formalities in connection with the issuance of the new shares of the Company to 2079406 Ontario Limited and more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the above resolutions.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing and intervening parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, the proxyholder of the appearing and intervening parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de mars, par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130205 et ayant un capital social de 246.864,426 EUR (la Société). La Société a été constituée en vertu du droit luxembourgeois le 16 juillet 2007 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, recueil des sociétés et associations, C -numéro 1935 du 10 septembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 7 avril 2010 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, recueil des sociétés et associations, C – numéro 1268 du 17 juin 2010.

Comparaissent:

(1) 3i U.S. Growth Partners L.P., une société en commandite de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 375, Park Avenue, Suite 3001, USA – 10152 New York, Etats-Unis d'Amérique;

(2) 3i Group Plc, une société anonyme de droit britannique, enregistrée sous le numéro LP 1142830, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, Royaume-Uni;

(3) Pan European Buyouts Co-invest 2006-08 L.P., une société en commandite simple (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11279) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni;

(4) Pan European Buyouts (Nordic) Co-invest 2006-08 L.P., une société en commandite simple (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11553) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni;

(5) Pan European Buyouts (Dutch) A Co-invest 2006-08 L.P., une société en commandite simple (limited partnership) de droit britannique enregistrée en vertu du Limited Partnership Act de 1907 (numéro LP 11874) ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni;

(6) Société Générale Investment Corporation, une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1221 Avenue of the Americas, New York, NY 10020, Etats-Unis d'Amérique;

(7) Gellert Investment Group Inc., une société régie par le droit Canadien, enregistrée sous le numéro 1003059, ayant son siège social au 125, Gloucester Avenue, CDN – L6J 3W3 Oakville, Ontario, Canada;

(8) 2079406 Ontario Limited, une société régie par le droit Canadien, enregistrée sous le numéro 2079406, ayant son siège social au 125, Gloucester Avenue, CDN – L6J 3W3 Oakville, Ontario, Canada;

(9) 1147646 Ontario Limited, une société régie par le droit Canadien, enregistrée sous le numéro 1147646, ayant son siège social au 210 Chartwell Road, ON L6J 3Z8 Oakville, Ontario, Canada;

(10) Mold-Masters Asia Inc., une société en commandite régie le droit Canadien, enregistrée sous le numéro 1077461, ayant son siège social au 125, Gloucester Avenue, CDN – L6J 3W3 Oakville, Ontario, Canada;

tous représentés par Marc Feider, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé,

(les parties listées sous les points 1. à 10. ci-dessus sont toutes un Associé et collectivement désignées ci-dessous comme les Associés).

Les procurations des Associés, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant en leur nom et pour leur compte et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Les Associés, tels que représentés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les Associés représentent la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 246.864,426 EUR (deux cent quarante-six mille huit cent soixante-quatre euros et quarante-deux centimes et six millième d'euros) représenté par (a) 125.916.003 (cent vingt-cinq millions neuf cent seize mille et trois) parts sociales ordinaires A ayant une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'euro) chacune, (b) 120.916.647 (cent vingt millions neuf cent seize mille et six cent quarante-sept) parts sociales ordinaires B ayant une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'euro), (c) 16.210 (seize mille deux cent dix) parts sociales préférentielles C ayant une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'euro), (d) 15.566 (quinze mille cinq cent soixante-six) parts sociales préférentielles D ayant une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'euro).

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 45.560 EUR (quarante-cinq mille cinq cent soixante euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 246.864,426 EUR (deux cent quarante-six mille huit cent soixante-quatre euros et quatre cent vingt-six millième d'euros) divisé en 246.864,426 (deux cent quarante-six millions huit cent soixante-quatre mille et quatre cent vingt-six) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'euro) chacune, à un montant de 292.424,426 EUR (deux cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-quatre euros et quatre cent vingt-six millième d'euros), par voie d'émission de 45.554,121 (quarante-cinq millions cinq cent cinquante-quatre mille cent vingt et une) parts sociales ordinaire B et 5.879 (cinq mille huit cent soixante-dix-neuf) parts sociales préférentielles D, ayant une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social indiqué au point 2 ci-dessus par 2079406 Ontario Limited par le biais d'un apport en nature consistant en 45.560.000 parts sociales (Les Parts Sociales) de Mold-Masters (2007) Limited, une société régie par le droit Canadien, ayant une valeur de marché totale en euro d'un montant équivalent à 97.790.851 CAD (quatre-vingt-dix-sept millions sept cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante –et-un dollars canadiens) i.e. un montant de 74.061.547,48 EUR (soixante-quatorze millions soixante et un mille cinq cent quarante-sept euros et quarante-huit centimes);

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. et au point 3. ci-dessus;

5. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Citco R.E.I.F. Services (Luxembourg) S.A. pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre de parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, de l'enregistrement des modifications requises par les points 2. à 4. ci-dessus, et d'accomplir toutes formalités y afférentes; et

6. Divers.

II. qu'après délibération, les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce au droit d'être convoqué par des avis de convocations, les associés représentés se considérant eux-mêmes dûment convoqués et déclarent avoir une complète connaissance de l'ordre du jour qui a été mis à leur disposition en avance de l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 45.560 EUR (quarante-cinq mille cinq cent soixante euros), de sorte que le capital social nominal actuel d'un montant de 246.864,426 EUR (deux cent quarante-six mille huit cent soixante-quatre euros et quatre cent vingt-six millièmes d'euros), divisé en 246.864.426 (deux cent quarante-six millions huit cent soixante-quatre mille et quatre cent vingt-six euros) représenté par (a) 125.916.003 (cent vingt-cinq millions neuf cent seize mille et trois) parts sociales ordinaires A (les Parts Sociales Ordinaires A), (b) 120.916.647 (cent vingt millions neuf cent seize mille et six cent quarante-sept) parts sociales ordinaires B (les Parts Sociales Ordinaires B), (c) 16.210 (seize mille deux cent dix) parts sociales préférentielles C (les Parts Sociales Préférentielles C), (d) 15.566 (quinze mille cinq cent soixante six) parts sociales préférentielles D (les Parts Sociales Préférentielles D, et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles C, les Parts Sociales Préférentielles), ayant chacune une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'euro) est porté à un montant de 292.424,426 EUR (deux cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-quatre euros et quatre cent vingt-six millièmes d'euros), représenté par (a) 125.916.003 (cent vingt-cinq millions neuf cent seize mille et trois) Parts Sociales Ordinaires A, (b) 166.470.768 (cent soixante six millions quatre cent soixante-dix mille sept cent soixante-huit) Parts Sociales Ordinaires B, (c) 16.210 (seize mille deux cent dix) Parts Sociales Préférentielles C, (d) 21.445 (vingt et un mille quatre cent quarante-cinq) Parts Sociales Préférentielles D, ayant chacune une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'euro), par l'émission de 45.554.121 (quarante-cinq millions cinq cent cinquante-quatre mille cent vingt et une) Parts Sociales Ordinaires B et 5.879 (cinq mille huit cent soixante-dix-neuf) Parts Sociales Préférentielles D, ensemble avec une prime d'émission, et les Associés décident d'approuver l'émission de ces nouvelles parts sociales.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

2079406 Ontario Limited, représentée telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire à 45.554.121 (quarante-cinq millions cinq cent cinquante-quatre mille cent vingt et une) Parts Sociales Ordinaires B et 5.879 (cinq mille huit cent soixante-dix-neuf) Parts Sociales Préférentielles D ayant une valeur nominale de 0,001 EUR (un millième d'euro) et (ii) de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature consistant en 45.560.000 (quarante-cinq millions cinq cent soixante mille) parts sociales de Mold-Masters (2007) Limited, une société régie par le droit Canadien (les Parts Sociales Echangeables), ayant une valeur de marché totale de 97.790.851 CAD (quatre-vingt-dix-sept millions sept cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante et un dollars canadiens), correspondant à un montant de 74.061.547,48 EUR (soixante-quatorze millions soixante et un mille cinq cent quarante-sept euros et quarante-huit centimes), selon le taux de change CAD/EUR applicable au 27 mars 2013 (le Prix de Souscription).

Le Prix de Souscription devra être attribué comme suit:

(i) un montant de 45.560 EUR (quarante-cinq mille cinq cent soixante euros) sera attribué au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de 74.015.987,48 EUR (soixante-quatorze millions quinze mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et quarante-huit centimes) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité et la valeur des Parts Sociales Echangeables apportées à la Société sont certifiées par un certificat émis par le conseil de gérance de 2079406 Ontario Limited et contresigné par un gérant de la Société (le Certificat).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de 2079406 Ontario Limited et par le notaire instrumentaire restera jointe au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, composé comme suit:

3i U.S. Growth Partners L.P.: 90.687.484 Parts Sociales Ordinaires A et 11.675 Parts Sociales Préférentielles C;

3i Group Plc: 29.952.940 Parts Sociales Ordinaires A et 3.852 Parts Sociales Préférentielles C;

Pan European Buyouts Co-invest 2006-08 L.P.: 232.175 Parts Sociales Ordinaires A et 25 Parts Sociales Préférentielles C;

Pan European Buyouts (Nordic) Co-invest 2006-08 L.P.: 28.514 Parts Sociales Ordinaires A et 11 Parts Sociales Préférentielles C;

Pan European Buyouts (Dutch) A Co-invest 2006-08 L.P.: 15.534 Parts Sociales Ordinaires A et 3 Parts Sociales Préférentielles C;

Société Générale Investment Corporation: 4.999.356 Parts Sociales Ordinaires A et 644 Parts Sociales Préférentielles C;

Gellert Investment Group Inc.: 48.943.675 Parts Sociales Ordinaires B et 6.301 Parts Sociales Préférentielles D;

2079406 Ontario Limited: 96.749.349 Parts Sociales Ordinaires B et 12.469 Parts Sociales Préférentielles D;

1147646 Ontario Limited: 14.110.282 Parts Sociales Ordinaires B et 1.817 Parts Sociales Préférentielles D;

Mold-Masters Asia Inc.: 6.667.462 Parts Sociales Ordinaires B et 858 Parts Sociales Préférentielles D;

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital de la Société est établi à la somme de EUR 292.424,426 (deux cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-quatre euros et quatre cent vingt-six millièmes d'euros), divisé en (a) 125.916.003 (cent vingt-cinq millions neuf cent seize mille et trois) parts sociales ordinaires A de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune (les Parts Sociales Ordinaires A), (b) 166.470.768 (cent soixante six millions quatre cent soixante-dix mille et sept cent soixante-huit) parts sociales ordinaires B de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune (les Parts Sociales Ordinaires B), (c) 16.210 (seize mille deux cent dix) parts sociales préférentielles C de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune (les Parts Sociales Préférentielles C), (d) 21.445 (vingt et un mille quatre cent quarante-cinq) parts sociales préférentielles D de EUR 0,001 (un millième d'Euro) chacune (les Parts Sociales Préférentielles D et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles C, les Parts Sociales Préférentielles).

Chacune des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles représente le même droit de vote. Les droits économiques des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles diffèrent toutefois. Les Parts Sociales Préférentielles ne permettent pas à leur détenteur de bénéficier de distributions de dividendes, mais lors de la liquidation de la Société, les Parts Sociales Préférentielles permettent à leur détenteur de bénéficier d'une préférence de liquidation, les reliquats de liquidation devant être versés au détenteur de Parts Sociales Préférentielles seront versés conformément à l'article 18 des présents statuts. L'assemblée des associés pourra à sa discrétion déclarer des dividendes pour les Parts Sociales Préférentielles sur avis émis par le Conseil de Gérance de la Société."

Cinquième résolution

Les Associés décident de (a) modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les nouvelles parts sociales émises et leur souscription par 2079406 Ontario Limited et (b) donner pouvoir et autoriser tout gérant de la Société ou tout employé de Citco R.E.I.F. Services (Luxembourg) S.A., à procéder individuellement, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre de parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les résolutions ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y afférentes.

Les Associés décident en outre de donner pouvoir et d'autoriser tout employé de Citco R.E.I.F. Services (Luxembourg) S.A., pour accomplir les formalités nécessaires à l'émission des nouvelles parts sociales de la Société à 2079406 Ontario Limited et plus généralement d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement des résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 7.000,-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. FEIDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2013. Relation: LAC/2013/14503. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013050023/368.

(130060636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Summit Partners RKT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.326.900,88.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 169.548.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in the Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

(1) Summit Partners Private Equity Fund VII-A, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3950982, represented by its general partner Summit Partners PE VII, L.P., itself represented by its general partner Summit Partners PE VII, LLC;

duly represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

(2) Summit RKT VII-B Holdings, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC- 62484, acting through its general partner Summit RKT VII-B Cayman Ltd;

duly represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

(3) Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-23307, acting through its general partner Summit Partners Europe, L.P., itself acting through its general partner Summit Partners Europe, Ltd.;

duly represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

(4) Summit Investors I, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4524876, represented by its manager Summit Investors Management, LLC, itself represented by its manager Summit Partners, L.P., itself represented by its general partner Summit Master Company, LLC; and

duly represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

(5) Summit Investors I (UK), L.P., an exempted limited partnership, registered under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC- 25163, acting through its general partner Summit Investors Management, LLC, itself represented by its manager Summit Partners, L.P., itself represented by its general partner Summit Master Company, LLC;

duly represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

(6) Summit RKT EURO Ltd, an exempted company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC-269331;

duly represented by Ms. Johanna Wittek, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

These proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of Summit Partners RKT S.à r.l., a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 169.548, having its registered office 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereafter the "Company"), incorporated on 25 May 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1798 on 17 July 2012. The articles of incorporation were

amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 January 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declared and asked the notary to record as follows:

- The Shareholders hold all the one hundred thirty-one million sixty-seven thousand seven hundred twenty-four (131,067,724) shares in issue in the Company.

- The Shareholders hereby take decisions on the following items:

1. Increase of the Company's share capital by issuance of four hundred five thousand five hundred ninety-one (405,591) class G Shares, four hundred five thousand five hundred ninety-one (405,591) class H shares, four hundred five thousand five hundred ninety-one (405,591) class I shares and four hundred five thousand five hundred ninety-one (405,591) class J shares.

2. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

The Shareholders, representing the entire share capital of the Company, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of sixteen thousand two hundred twenty-three Euros and sixty-four cent (EUR 16,223.64) so as to raise it from its present amount of one million three hundred ten thousand six hundred seventy-seven Euros and twenty-four cent (EUR 1,310,677.24) represented by one hundred thirty-one million sixty-seven thousand seven hundred twenty-four (131,067,724) shares to an amount of one million three hundred twenty-six thousand nine hundred euros and eighty-eight cent (EUR 1,326,900.88) by the creation and issue of one million six hundred twenty-two thousand three hundred sixty-four (1,622,364) new shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The Shareholders resolve to allocate the newly issued one million six hundred twenty-two thousand three hundred sixty-four (1,622,364) shares as follows:

- (a) four hundred five thousand five hundred ninety-one (405,591) class G shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- (b) four hundred five thousand five hundred ninety-one (405,591) class H shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- (c) four hundred five thousand five hundred ninety-one (405,591) class I shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- (d) four hundred five thousand five hundred ninety-one (405,591) class J shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

Subscription and Payment

Thereupon,

(1) Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for

- (a) one hundred ninety-three thousand nine hundred eighty (193,980) shares allocated to the Class G Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- (b) one hundred ninety-three thousand nine hundred eighty (193,980) shares allocated to the Class H Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- (c) one hundred ninety-three thousand nine hundred eighty (193,980) shares allocated to the Class I Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- (d) one hundred ninety-three thousand nine hundred eighty (193,980) shares allocated to the Class J Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of seven thousand seven hundred fifty-nine Euros and twenty cent (EUR 7,759.20) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

(2) Summit Investors I, LLC, pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for

- (a) six hundred eighty-six (686) shares allocated to the Class G Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- (b) six hundred eighty-six (686) shares allocated to the Class H Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- (c) six hundred eighty-six (686) shares allocated to the Class I Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- (d) six hundred eighty-six (686) shares allocated to the Class J Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-seven Euros and forty-four cent (EUR 27.44) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

(3) Summit Investors I (UK), L.P. pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for

- (a) seventy-nine (79) shares allocated to the Class G Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- (b) seventy-nine (79) shares allocated to the Class H Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) seventy-nine (79) shares allocated to the Class I Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
 (d) seventy-nine (79) shares allocated to the Class J Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
 and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of three Euros and sixteen cent (EUR 3.16) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

(4) Summit RKT EURO Ltd, pre-named, here represented as aforementioned, declares to subscribe for

(a) two hundred ten thousand eight hundred forty-six (210,846) shares allocated to the Class G Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(b) two hundred ten thousand eight hundred forty-six (210,846) shares allocated to the Class H Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(c) two hundred ten thousand eight hundred forty-six (210,846) shares allocated to the Class I Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

(d) two hundred ten thousand eight hundred forty-six (210,846) shares allocated to the Class J Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

and to fully pay them up by a contribution in cash in an aggregate amount of eight thousand four hundred thirty-three Euros and eighty-four cent (EUR 8,433.84) to be fully allocated in the share capital account of the Company.

The subscription price is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to reflect the modifications contemplated in the above mentioned resolution as follows:

Article 5.1 of the Company's articles of association shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million three hundred and twenty-six thousand nine hundred Euros and eighty-eight cents (EUR 1,326,900.88) represented by (i) thirty million and two thousand two hundred ninety-one (30,002,291) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) thirty million and two thousand two hundred ninety-one (30,002,291) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) ten million and ninety-one (10,000,091) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) ten million and ninety-one (10,000,091) class D shares (the "Class D Shares"), (v) ten million nine hundred thirty-six (10,000,936) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) ten million nine hundred thirty-six (10,000,936) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) eight million one hundred seventy thousand eight hundred sixty-three (8,170,863) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) eight million one hundred seventy thousand eight hundred sixty-three (8,170,863) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) eight million one hundred seventy thousand eight hundred sixty-three (8,170,863) class I shares (the "Class I Shares") and (x) eight million one hundred seventy thousand eight hundred sixty-three (8,170,863) class J shares (the "Class J Shares"); each share having a par value of one cent (EUR 0.01) (individually a "Class of Shares ").

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings Each Class of Shares shall be exclusively entitled to all proceeds relating to a specific investment.

The Class A Shares and the Class B Shares shall entitle their holder(s) to all proceeds directly or indirectly relating to the Company's investment in GermanCo 1, such as returns on capital, dividend distributions or interest payments, it being understood that as long as there are Class B Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class B Shares. The Class C Shares and the Class D Shares shall entitle their holder(s) to all proceeds directly or indirectly relating to the Company's investment in GermanCo 2 such as returns on capital, dividend distributions or interest payments, it being understood that as long as there are Class D Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class D Shares. The Class E Shares and the Class F Shares shall entitle their holder(s) to all proceeds directly or indirectly relating to the Company's investment in GermanCo 3 such as returns on capital, dividend distributions or interest payments, it being understood that as long as there are Class F Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class F Shares. The Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall entitle their holder(s) to all proceeds directly or indirectly relating to the Company's investment in GermanCo 4, it being understood that as long as there are Class J Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class J Shares, and following a repurchase and cancellation of Class J Shares, and that as long as there are Class I Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class I Shares, and following a repurchase and cancellation of Class I Shares, and that as long as there are Class H Shares in existence, all such proceeds shall be exclusively attributed to the Class H Shares.

Any proceeds unrelated to either GermanCo 1, GermanCo 2, GermanCo 3 or GermanCo 4 shall be distributed equally among all shareholders pro rata to the number of shares held by each of them. "

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase are estimated at EUR 1,400.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

(1) Summit Partners Private Equity Fund VII-A, L.P., ein limited partnership gegründet unter dem Recht von Delaware, USA, mit eingetragener Geschäftsanschrift in 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, eingetragen im Secretary of State of the State of Delaware unter der Nummer 3950982, vertreten durch ihren Komplementär Summit Partners PE VII, L.P., ihrerseits vertreten durch ihren Komplementär Summit Partners PE VII, LLC,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

(2) Summit RKT VII-B Holdings, L.P., ein exempted limited partnership nach dem Recht der Cayman Islands, mit eingetragener Geschäftsanschrift in PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands unter der Nummer MC- 62484, vertreten durch ihren Komplementär Summit RKT VII-B Cayman Ltd,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

(3) Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., ein exempted limited partnership nach dem Recht der Cayman Islands, mit eingetragener Geschäftsanschrift in PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands unter der Nummer MC-23307, vertreten durch ihren Komplementär Summit Partners Europe, L.P., ihrerseits vertreten durch ihren Komplementär Summit Partners Europe, Ltd.,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

(4) Summit Investors I, LLC, eine limited liability company nach dem Recht von Delaware, USA, mit eingetragener Geschäftsanschrift in 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, eingetragen im Secretary of State of the State of Delaware unter der Nummer 4524876, vertreten durch ihren Geschäftsführer Summit Investors Management, LLC, ihrerseits vertreten durch ihren Geschäftsführer Summit Partners, L.P, ihrerseits vertreten durch ihren Komplementär Summit Master Company, LLC,

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

(5) Summit Investors I (UK), L.P., ein exempted limited partnership, nach dem Recht der Cayman Islands mit eingetragener Geschäftsanschrift in PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands unter der Nummer MC-25163, vertreten durch ihren Komplementär Summit Investors Management, LLC, ihrerseits vertreten durch ihren Geschäftsführer Summit Partners, L.P., ihrerseits vertreten durch ihren Komplementär Summit Master Company, LLC;

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

(6) Summit RKT EURO Ltd, eine exempted Company, nach dem Recht der Cayman Islands mit eingetragener Geschäftsanschrift in PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, eingetragen im Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands unter der Nummer MC-269331;

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Johanna Wittek, Rechtsanwältin, mit Berufsanschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

Die Vollmachten bleiben nach Zeichnung "ne varietur" durch den unterzeichnenden Notar und durch die für die Erschienenen Bevollmächtigte der hier vorliegenden Urkunde angehängt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter (die "Gesellschafter") der Summit Partners RKT S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach Luxemburger Recht, eingetragen in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 169.548, mit Gesellschaftssitz in 5, rue du Plébiscite, L- 2341 Luxemburg, (nachfolgend die „Gesellschaft“) wirksam gegründet am 25. Mai 2012 gemäß notarieller Urkunde von Herrn Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1798 am 17. Juli 2012 veröffentlicht. Die Satzung der Gesellschaft wurden das letzte Mal geändert am 31. January 2013 gemäß notarieller Urkunde von Herrn Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Die Gesellschafter erklären und ersuchen den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

- Die Gesellschafter halten alle einhundert einunddreißig Millionen siebenundsechzigtausend siebenhundert vierundzwanzig (131.067.724) ausgegebenen Anteile in der Gesellschaft.

- Die Gesellschafter beschließen hiermit die folgenden Punkte:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft durch Ausgabe von vierhundertfünftausend fünfhundert einundneunzig (405.591) Anteile der Klasse G, vierhundertfünftausend fünfhundert einundneunzig (405.591) Anteile der Klasse H, vierhundertfünftausend fünfhundert einundneunzig (405.591) Anteile der Klasse I und vierhundertfünftausend fünfhundert einundneunzig (405.591) Anteile der Klasse J.

2. Änderung des Artikels 5.1 der Satzung der Gesellschaft um die Erhöhung des Gesellschaftskapitals widerzuspiegeln.

Die Gesellschafter, die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft repräsentieren, ersuchen den Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von sechzehntausend zweihundert dreiundzwanzig Euro und vierundsechzig Cent (EUR 16.223,64) zu erhöhen, um es von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von einer Million dreihundertzehntausend sechshundert siebenundsiebzig Euro und vierundzwanzig Cent (EUR 1.310.677,24) bestehend aus einhundert einunddreißig Millionen siebenundsechzigtausend siebenhundert vierundzwanzig (131.067.724) Anteilen auf einen Betrag in Höhe von einer Million dreihundert sechsundzwanzig tausend neunhundert Euro und achtundachtzig Cent (EUR 1.326.900,88) anzuheben durch die Schaffung und Ausgabe von einer Million sechshundert zweiundzwanzig tausend dreihundert vierundsechzig (1.622.364) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01).

Die Gesellschafter beschließen die neu ausgegebenen eine Million sechshundert zweiundzwanzig tausend dreihundert vierundsechzig (1.622.364) Anteile wie folgt zuzuordnen:

- (a) vierhundertfünftausend fünfhundert einundneunzig (405.591) Anteile, den Klasse G Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

- (b) vierhundertfünftausend fünfhundert einundneunzig (405.591) Anteile, den Klasse H Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

- (c) vierhundertfünftausend fünfhundert einundneunzig (405.591) Anteile, den Klasse I Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

- (d) vierhundertfünftausend fünfhundert einundneunzig (405.591) Anteile, den Klasse J Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01).

Zeichnung und Zahlung

Darauf erklären die vorgenannten

- (1) Summit Partners Europe Private Equity Fund, L.P., vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt:

- (a) einhundert dreiundneunzigtausend neunhundert achtzig (193.980) Anteile, den Klasse G Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

- (b) einhundert dreiundneunzigtausend neunhundert achtzig (193.980) Anteile, den Klasse H Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

- (c) einhundert dreiundneunzigtausend neunhundert achtzig (193.980) Anteile, den Klasse I Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

- (d) einhundert dreiundneunzigtausend neunhundert achtzig (193.980) Anteile, den Klasse J Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01).

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von sieben tausend siebenhundert neunundfünfzig Euro und zwanzig Cent (EUR 7.759,20) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

- (2) Summit Investors I, LLC, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt:

- (a) sechshundert sechsundachtzig (686) Anteile, den Klasse G Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

- (b) sechshundert sechsundachtzig (686) Anteile, den Klasse H Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

- (c) sechshundert sechsundachtzig (686) Anteile, den Klasse I Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

- (d) sechshundert sechsundachtzig (686) Anteile, den Klasse J Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von siebenundzwanzig Euro und vierundvierzig Cent (EUR 27,44) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

(3) Summit Investors I (UK), L.P., vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt:

(a) neunundsiebzig (79) Anteile, den Klasse G Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) neunundsiebzig (79) Anteile, den Klasse H Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) neunundsiebzig (79) Anteile, den Klasse I Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(d) neunundsiebzig (79) Anteile, den Klasse J Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01).

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von drei Euro und sechzehn Cent (EUR 3,16) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

(4) Summit RKT EURO Ltd, vorbenannt, hier vertreten wie vorerwähnt:

(a) zweihundertzehntausend achthundert sechsundvierzig (210.846) Anteile, den Klasse G Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(b) zweihundertzehntausend achthundert sechsundvierzig (210.846) Anteile, den Klasse H Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(c) zweihundertzehntausend achthundert sechsundvierzig (210.846) Anteile, den Klasse I Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01);

(d) zweihundertzehntausend achthundert sechsundvierzig (210.846) Anteile, den Klasse J Anteilen zugeteilt, mit einem Nennwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01).

zu zeichnen und deren Gegenwert vollständig zu bezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von achttausend vierhundert dreiunddreißig Euro und vierundachtzig Cent (EUR 8.433,84) die vollständig dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugeteilt werden sollen.

Die Gesellschaft verfügt ab sofort uneingeschränkt über den Zeichnungspreis, wie dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Als Konsequenz der oben stehenden Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter den Artikel 5.1, der Satzung der Gesellschaft zu ändern, um die Abänderungen, die in dem obigen Beschluss bezeichnet werden, wie folgt widerzuspiegeln:

Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft soll fortan wie folgt lauten:

„**5.1.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt eine Million dreihundert sechsundzwanzigtausend neunhundert Euro und achtundachtzig Cent (EUR 1.326.900,88), aufgeteilt in (i) dreißig Millionen zwei tausend zweihundert einundneunzig (30.002.291) Klasse A Anteile (die "Klasse A Anteile"), (ii) dreißig Millionen zwei tausend zweihundert einundneunzig (30.002.291) Klasse B Anteile (die "Klasse B Anteile"), (iii) zehn Millionen einundneunzig (10.000.091) Klasse C Anteile (die "Klasse C Anteile"), (iv) zehn Millionen einundneunzig (10.000.091) Klasse D Anteile (die "Klasse D Anteile"), (v) zehn Millionen neunhundert und sechsunddreißig (10.000.936) Klasse E Anteile (die "Klasse E Anteile"), (vi) zehn Millionen neunhundert und sechsunddreißig (10.000.936) Klasse F Anteile (die "Klasse F Anteile"), (vii) acht Millionen einhundert siebzigtausend achthundert dreiundsechzig (8.170.863) Klasse G Anteile (die "Klasse G Anteile"), (viii) acht Millionen einhundert siebzigtausend achthundert dreiundsechzig (8.170.863) Klasse H Anteile (die "Klasse H Anteile"), (ix) acht Millionen einhundert siebzigtausend achthundert dreiundsechzig (8.170.863) Klasse I Anteile (die „Klasse I Anteile“) und (x) acht Millionen einhundert siebzigtausend achthundert dreiundsechzig (8.170.863) Klasse J Anteile (die "Klasse J Anteile") mit einem Nominalwert von jeweils einem Cent (EUR 0,01) (einzeln eine „Anteilsklasse“).

Jedem Anteil steht eine Stimme in ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen zu. Jede Anteilsklasse soll ein ausschließliches Recht haben auf alle Einkünfte aus einer bestimmten Beteiligung.

Die Klasse A Anteile und die Klasse B Anteile, sollen ihre/ihren Besitzer(n) ein Recht geben auf alle Einkünfte, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit der Investition der Gesellschaft in die Deutsche Gesellschaft 1 stehen, wie zum Beispiel Einkünfte aus Kapitalvermögen, Dividendenausschüttung oder Zinszahlungen, wobei klargestellt ist, dass solange die Klasse B Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse B Anteilen zugerechnet werden.

Die Klasse C Anteile und die Klasse D Anteile, sollen ihre/ihren Besitzer(n) ein Recht geben auf alle Einkünfte, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit der Investition der Gesellschaft in die Deutsche Gesellschaft 2 stehen, wie zum Beispiel Einkünfte aus Kapitalvermögen, Dividendenausschüttung oder Zinszahlungen, wobei klargestellt ist, dass solange die Klasse D Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse D Anteilen zugerechnet werden.

Die Klasse E Anteile und die Klasse F Anteile, sollen ihre/ihren Besitzer(n) ein Recht geben auf alle Einkünfte, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit der Investition der Gesellschaft in die Deutsche Gesellschaft 3 stehen, wie zum Beispiel Einkünfte aus Kapitalvermögen, Dividendenausschüttung oder Zinszahlungen, wobei klargestellt ist, dass solange die Klasse F Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse F Anteilen zugerechnet werden.

Die Klasse G Anteile, die Klasse H Anteile, die Klasse I Anteile und die Klasse J Anteile, sollen ihre/ihren Besitzer ein Recht geben auf alle Einkünfte, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit der Investition der Gesellschaft in die

Deutsche Gesellschaft 4 stehen, wobei klargestellt ist, dass solange die Klasse J Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse J Anteilen zugerechnet werden und nach dem Rückkauf und Einzug der J Anteile und solange sie Klasse I Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse I Anteilen zugerechnet werden, und nach dem Rückkauf und Einzug der I Anteile und solange sie Klasse H Anteile bestehen, sollen alle solchen Einkünfte den Klasse H Anteilen zugerechnet werden.

Alle Einkünfte, die in keinem Zusammenhang stehen mit entweder Deutsche Gesellschaft 1, Deutsche Gesellschaft 2, Deutsche Gesellschaft 3 oder Deutsche Gesellschaft 4 sollen gleichmäßig unter allen Gesellschaftern pro rata zur Anzahl ihrer Anteile, die von jedem gehalten werden, ausgeschüttet werden."

Kostenschätzung

Die im Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde entstehenden Auslagen, Kosten Gebühren und Belastungen, gleich welcher Art, die von der Gesellschaft getragen werden oder die der Gesellschaft in Rechnung gestellt werden sollen in Verbindung mit der Kapitalerhöhung, betragen schätzungsweise EUR 1.400,-.

Erklärung

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Partei, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch abgefasst ist nebst einer deutschen Fassung; im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, soll die englische Fassung maßgeblich sein.

Die Urkunde wurde, dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen, dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt, ferner haben der Bevollmächtigte und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. WITTEK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2013. Relation: LAC/2013/14607. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 16. April 2013.

Référence de publication: 2013050173/359.

(130060652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Weather Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.312.

By a decision taken on 20 March 2013, the joint administrators of the company Weather Finance III S.5 r.l. in «Administration» decided:

1. To transfer the registered office of the Company from L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll to L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch.

2. To acknowledge de resignation of:

- Michael Mark Comer-Jones,
- Scott Pinfield,
- Richard James Hudson,

as managers of the Company.

3. To appoint Mr. Martin Rutledge, born on 29 June 1950 in Antrim (United Kingdom), residing professionally at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, as sole manager of the Company, being understood that the powers of this newly appointed sole manager of the Company, will remain suspended until the end of the "Administration" proceedings.

Suit la version française du texte qui précède:

Par décision prise en date du 20 mars 2013, les syndics («Joint Administrators») de la société Weather Finance III S.5 r.l. en «Administration» ont décidé:

1. De transférer le siège social de la Société du L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll au L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch

2. D'accepter la démission de:

- Michael Mark Corner-Jones,
- Scott Pinfield,

- Richard James Hudson,
de leurs postes de gérants de la Société.

3. De nommer Monsieur Martin Rutledge, né le 29 juin 1950 à Antrim (Royaume-Uni), établi professionnellement à 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au poste de gérant unique de la Société, étant entendu que les pouvoirs du nouveau gérant unique resteront suspendus jusqu'à la clôture de la procédure d'insolvabilité dite «Administration».

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013049525/35.

(130060284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Twenty Gallon Water System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.290.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the eleventh day of March.

Before Maître Marc LOESCH, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

is held the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company TWENTY GALLON WATER SYSTEM S.A., in liquidation, a société anonyme, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated on 16th August 2005 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1426 of 21st December 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 110.290.

The Company has been put into liquidation pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 January 2013, with appointment of Mr Roberto LAVISTA SEGUI, born in Washington DC (U.S.A.), on 11th September 1948, residing in Buenos Aires (Argentina), Carlos Pellegrini 1427, 3rd Floor, as liquidator.

AUDIEIX S.A., with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B65469, has been appointed as auditor to the liquidation by deed under private seal dated 1st March 2013.

The meeting is opened at 9.00 a.m. by Mrs Jacqueline HONYMUS, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

The Chairman appoints as secretary Mr David AMICO, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Paolo BARTOLUCCI, sworn translator, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Auditor's report on liquidation.
2. Discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.
3. Closing of the liquidation.
4. Decision as to the place where the accounts and records of the company are to be deposited.
5. Powers to be given in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed therewith.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As it appears from the attendance list, the 155,540 (one hundred fifty-five thousand five hundred forty) shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present Extraordinary General Meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting, having taken notice of the report established by the auditor to liquidation, approves said report as well as the liquidation accounts.

Said report, after signature "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The Meeting gives full discharge to the former directors, to the statutory auditor, to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.

Third resolution

The Meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The Meeting resolves that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at the registered office of CF Corporate Services, and that the sums and assets, if any, belonging to members and creditors who are not present at the end of the liquidation, will be deposited at the same place for the benefit of whom it may concern.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full powers to the bearer of a certified copy of the present deed in view of the final settlement of the Company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 9.30 a.m.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date above written.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze mars.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société TWENTY GALLON WATER SYSTEM S.A., en liquidation, une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 16 août 2005 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1426 du 21 décembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 110.290.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 14 janvier 2013, comprenant nomination de Monsieur Roberto LAVISTA SEGUI, né à Washington DC (États-Unis), le 11 septembre 1948, domicilié à Buenos Aires (Argentine), Carlos Pellegrini 1427, 3rd Floor, en tant que liquidateur.

AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B65469, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 1^{er} mars 2013.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Jacqueline HONYMUS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur David AMICO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paolo BARTOLUCCI, traducteur assermenté, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 155.540 (cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, et que les sommes et valeurs éventuelles, revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation, seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Honymus, D. Amico, P. Bartolucci, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013. REM/2013/452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013050238/146.

(130060570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Alternative Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Koerich, 13, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 176.669.

STATUTS

L'an deux mille treize, le douze avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Xavier Pauwels, expert-comptable, demeurant professionnellement au 13 Rue de l'industrie à L-8399 Koerich.

2) Monsieur Philippe Barthelemy, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 13 Rue de l'industrie à L-8399 Koerich.

3) Monsieur Marc Detry, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 13 Rue de l'industrie à L-8399 Koerich.

Tous trois sont ici représentés par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé elle délivrées.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Constitution - Objet - Dénomination - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois y relatives.

Art. 2. La Société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement des professions d'expert-comptable, y compris le conseil ou l'assistance dans les domaines de la fiscalité, de la création, gestion, cession ou restructuration d'entreprises.

La Société peut encore exercer toutes activités accessoires à l'objet principal. Elle pourra notamment prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, y compris sous forme d'associé commandité, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères exerçant des activités similaires ou complémentaires, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; conclure, assister ou participer à des transactions financières, commerciales ou autres et octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée. La Société peut, dans la mesure permise par la loi, réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières ou immobilières en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La dénomination de la société sera "Alternative Partners S.à r.l.".

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Le siège social est établi à Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

Règlement d'ordre intérieur.

Art. 6. Les Associés adopteront un règlement d'ordre intérieur («ROI») qui s'appliquera et aura force obligatoire pour tout Associé de la Société.

Le ROI a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement et d'organisation de la Société, et de manière générale, de réglementer les relations sociétales

Art. 7. Le ROI est préparé et approuvé par le Conseil de Gérance, puis soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Toute modification du ROI, valablement adoptée tel que décrit ci-dessus, s'appliquera et aura force obligatoire pour tout Associé de la Société, y compris ceux qui n'auraient pas voté en faveur de la modification.

Capital - Parts Sociale

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 15.000.- (quinze mille euros) représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales de EUR 1.- (un euro) chacune. Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société et aux décisions des assemblées.

Cessions de Parts Sociales

Art. 11. Les parts sociales sont cessibles entre associés selon les règles définies dans le règlement d'ordre intérieur tel que prévu à l'Art 6 des présents statuts. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord de l'assemblée générale.

A défaut de l'agrément de l'assemblée générale, les coassociés de l'associé cédant bénéficient d'un droit de préemptions sur les parts proposées à la cession. La détermination de la procédure ainsi que du prix de cession sera effectuée conformément aux dispositions du ROI tel que prévu à l'Art 6 des présents statuts.

Exclusion d'un Associé

Art. 12. Le départ volontaire, la rupture par accord amiable, la retraite, la retraite anticipée, le fait qu'un Associé ne remplisse plus les conditions requises à l'exercice de ses obligations professionnelles, le fait de refuser de contresigner une nouvelle version du ROI valablement modifiée, le fait de cesser d'être un employé de la Société ou d'une de ses filiales, et/ou par tout autre motif prévu dans le ROI, entraînent la perte du statut d'Associé de la Société dans les conditions visées au ROI.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de l'exclusion d'un Associé dans les cas prévus par le ROI.

Les motifs d'une exclusion, liés, notamment, aux performances de l'Associé concerné, à sa conduite, au contexte économique, ou à une violation d'accords conclus en relation avec sa situation d'Associé, ainsi que les modalités procédurales afférentes à l'exclusion sont prévus de manière détaillée dans le ROI. La perte du statut d'Associé ou l'exclusion entraînera l'annulation de ses Parts Sociales, sauf si le Conseil de Gérance décide expressément du rachat des Parts Sociales de l'Associé concerné. L'Associé qui perd son statut n'aura droit en contrepartie qu'au remboursement de la valeur de ses Parts Sociales, déterminée conformément au ROI et au moins égal à la valeur nominale de chaque part sociale diminuée des pertes éventuelles calculées en application des articles 124 et 125 de la Loi ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire à la clôture du dernier exercice social avant la perte du statut d'Associé.

L'Associé qui perd son statut d'Associé pour quelque raison que ce soit, mandate irrévocablement le Conseil de Gérance afin de réaliser tout acte utile en relation avec la démission, l'exclusion ou la perte du statut d'Associé, afin de réaliser toutes formalités ou actes d'administration subséquents requis et de mettre à jour le registre des Associés et/ou tout autre document qui serait impacté.

Administration et Gérance.

Art. 13. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

Art. 14. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 15. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 16. La société est engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou d'un de ses gérants.

Art. 17. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserait tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Assemblée générale des Associés

Art. 18. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 19. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par 50% ou plus des associés représentant plus de 50% du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 20. En dérogation à l'Art 19 des présents statuts, les décisions ayant pour objet (i) une modification des statuts, (ii) l'adoption ou la modification du règlement d'ordre intérieur tel que définis à l'Art 6, (iii) la désignation du ou des gérants en vertu de l'Art 13, (iv) la cession de parts sociales en vertu de l'Art 11 ou (v) l'exclusion d'un Associé en vertu de l'Art 12 ne pourront être prises que par un vote de 50% ou plus des associés représentant au moins 75% du capital social..

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées que par un vote des associés représentant au moins 75% du capital social. Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Comptes Annuels - Exercice Social.

Art. 21. Les associés décident de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminuées des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 22. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Disposition Générale

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux ROI telles que définie conformément à l'Art 6 des présents statuts et aux dispositions légales.

Art. 26. Tout litige relatif aux statuts (ou au ROI telles que définie conformément à l'Art 6 des présents statuts), à leur exécution, leur interprétation, aux décisions prises en exécution, à l'administration et contrôle de la société, aux actes quelconques des organes et de ses membres commis à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, toute question relative à la dissolution de la société (ou de l'association), tout différend opposant les associés à l'un ou plusieurs d'entre eux seront tranchés définitivement suivant le Règlement d'arbitrage du Centre d'arbitrage de la Chambre de Commerce du G.-D. de Luxembourg par un ou plusieurs arbitres nommés conformément à ce Règlement.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les 15.000 (quinze mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par:

- Monsieur Xavier Pauwels: 12.900 Parts
- Monsieur Philippe Barthelemy: 600 Parts
- Monsieur Marc Detry: 1.500 Parts

et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 15.000.- (quinze mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Xavier Pauwels, expert-comptable, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement au 13 Rue de l'industrie à L-8399 Koerich.

Conformément à l'article 16 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un de ses gérants.

- 2) Le siège social de la Société est établi au 13 Rue de l'industrie à L-8399 Koerich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 16 avril 2013. Relation: LAC/2013/17491. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050384/202.

(130061981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Minotaur S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 20.276,84.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.864.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Resolution III Holdings S.à r.l., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 130.916),

here represented by Annick Braquet, with professional address in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on March 27, 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Minotaur S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.864, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on Janvier 18, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 26, 2010, number 419 and modified by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 301 of February 14, 2011 (the Company).

The corporate share capital of the Company is set at twenty five thousand euros (EUR 25,000.-), divided into two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each.

The appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company with effect as of the 1st of January 2013 from Euro (EUR) to Pound Sterling (GBP) by the application of the exchange rate of EUR 1 = GBP 0.81107352. The proof of the rate of exchange existing between the Euro and the Pound Sterling has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder further resolves to set the subscribed share capital of the Company at twenty thousand two hundred seventy-six Pound Sterling and eighty-four pence (GBP 20,276.84) represented by two hundred (200) shares with a par value of GBP 101.3842 each.

Second resolution

Subsequently, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ 6. The capital is set at twenty thousand two hundred seventy-six Pound Sterling and eighty-four pence (GBP 20,276.84) represented by two hundred (200) shares with a par value of GBP 101.3842 each.”

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively one thousand two hundred Euros (EUR 1200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Resolution III Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 130.916),

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique (l'Associé Unique) de Minotaur S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2136 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.864, constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations en date du 26 février 2010, numéro 419 puis modifier par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 301 en date du 14 février 2011.

II. le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt cinq mille euros (25.000 EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.

III. La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société avec effet en date du 1 janvier 2013 des présentes de l'Euro (EUR) vers la Livre Sterling (GBP) par application du taux de change égal à 1 EUR = 0.81107352 GBP. La preuve du taux de change existant entre l'Euro et la Livre Sterling a été donnée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique décide en outre d'établir le capital social de la Société à vingt mille deux cent soixante seize Livres Sterling et quatre-vingt-quatre pences (20.276,84 GBP) représenté par deux cents (200) parts sociales ayant une valeur nominale de 101,3842 GBP chacune.

Deuxième résolution

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« 6. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille deux cent soixante seize Livres Sterling et quatre-vingt quatre pences (20.276,84 GBP) représenté par deux cents (200) parts sociales ayant une valeur nominale de 101,3842 GBP chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200 EUR (mille deux cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2013. Relation: LAC/2013/14506. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013050021/103.

(130060530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Rocky Pine, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.202.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of March.

Before us Maitre Martine DECKER, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Korea Investment Corporation (KIC), a statutory juridical corporation established and existing under the Korea Investment Corporation Act of the Republic of Korea, having its registered office at 16F Seoul Finance Center 84 Taepyungro 1-ga Jung-gu, Seoul 100-768, Korea, filed with the Korean Taxpayer Service Center under number 104-81-95021, here represented by Babsi Sinnes, employee, residing professionally in Hesperange, by virtue of a power of attorney under private seal issued on March 5th, 2013,

Such proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary will remain attached to the present minutes for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact that:

I.- the appearing party is the sole owner of the total shares issued of the Company Rocky Pine, S.a r.l. (the «Company»), having its registered office at L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades, incorporated following a deed of the undersigned notary dated February 17th, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 975 of April 16, 2012;

- the Company is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167202;

II.- the Company has an issued and paid up share capital of thirteen thousand Euros (EUR 13,000) represented by thirteen thousand (13,000) shares without par value;

III.- the appearing party herewith expressly declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased and to act as liquidator of the Company;

IV.- the appearing party declares having full knowledge of the by-laws of the Company and is perfectly aware of the financial situation of the Company; as sole shareholder, the appearing party approves the intermediary accounts issued for the tax authorities within the context of the present dissolution;

V.- the appearing party, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, hereby declares:

i. that all assets have been realised and/or that all assets are to become the property of the sole shareholder;

ii. that all liabilities towards third parties known to the Company shall be taken over by the Shareholder and/or that all liabilities towards third parties actually known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

iii. regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and outstanding today, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

iv. that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

v. that the corporate books and accounts of the Company shall be kept during a period of five years at L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades;

vi. that the shareholder's register of the Company shall be cancelled;

However, the Company's assets shall not be mixed with the assets of nor attributed to the capital of the sole shareholder before the expiry of 30 days from the date of publication of the present deed (article 69(2) of the law on commercial companies) and provided that during this period no person declares himself as creditor of and demands payment of any outstanding debt due from the Company hereby dissolved.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 980.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Hesperange, in the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French Text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said person signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Martine DECKER notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- Korea Investment Corporation (KIC), une société établie et existant sous le "Korea Investment Corporation Act" de la République de Corée, ayant son siège social à 16F Seoul Finance Center 84 Taepyungro 1-ga Jung-gu, Seoul 100-768, Korea, immatriculée au "Korean Taxpayer Service Center" sous le numéro 104-81-95021,

ici représentée par Babsi Sinnes, employée, demeurant professionnellement à Hesperange,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 5 mars 2013,

laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- la comparante est propriétaire de la totalité des actions de la société Rocky Pine, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 février 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 975 du 16 avril 2012;

- la Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167202;

II.- la Société a un capital social entièrement souscrit et libéré de treize mille Euros (13.000 EUR), représenté par treize mille (13.000) parts sociales sans valeur nominale;

III.- la comparante prononce présentement la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat, comme l'activité de la Société a cessé et deuxième rôle d'agir en tant que liquidateur de la Société;

IV.- la comparante déclare avoir pleinement connaissance des statuts de la Société et connaître la situation financière de la Société; elle approuve à titre d'associée unique les comptes intérimaires préparés pour l'administration fiscale dans le cadre de la dissolution;

V.- la comparante agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- i. que tous les actifs ont été réalisés et/ou que tous les actifs à devenir la propriété de l'associée unique;
- ii. que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été pris en charge par l'associée unique et/ou que tous les passifs actuellement connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- iii. par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;
- iv. que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- v. que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades;
- vi. qu'il sera procédé à l'annulation du registre aux parts de la Société;

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 980,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Sinnes, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2013. Relation: LAC/2013/14420. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049429/109.

(130060132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Panattoni Northern Europe Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.660.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of March.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PDC Western Europe S.à r.l., a Luxembourg limited liability company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company register under the number B 172252,

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Panattoni Northern Europe Development S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172660, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on October 9, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2983 of December 8, 2012.

The sole shareholder representing the entire share capital takes the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolves to amend article 13 of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

"C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The Company will be bound by the signature of at least one Manager A and one Manager B.

The Company will be bound in all circumstance by the signature of the sole manager.

The sole manager or of the board of managers may, grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime")."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PDC Western Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172252,

ici représentée par Madame Catherine DELSEMME, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Panattoni Northern Europe Development S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172660, ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2983 du 8 décembre 2012.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante

"C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être associés ou non. Le conseil de gérance sera composé d'au moins un Gérant A et d'au moins un Gérant B.

La Société sera engagée par la signature unique du gérant unique.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à neuf cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2013. Relation GRE/2013/1465. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013049392/85.

(130059885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

VestraLab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 176.616.

— STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt-cinq mars.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé,

ici représentée par Mademoiselle Katia ALLEK, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

VestraLab S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. La société a pour objet:

- le conseil en gestion, stratégie de développement et communication d'entreprises,
- l'activité de commissionnaire et agent d'affaires,
- les prestations de représentations commerciales ou internationales;
- le développement de relations publiques et privées d'affaires;
- l'analyse, l'étude de marché et l'aide à l'implantation d'entreprises;
- le conseil en optimisation de gestion;
- la vente et le commerce en ligne.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- €), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin 2014.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Nadine CARELLE, prénommée, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

66142

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, représentée comme dit ci-avant, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un

Est nommé administrateur: Madame Nadine CARELLE, prénommée

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes: La société FIDUCIAIRE C.G.S. S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 52.338.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte,

Signé: Allek, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2013. Relation: EAC/2013/4201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013049513/114.

(130060153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Hellas Telecommunications (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.088.

By a decision taken on 20 March 2013, the joint administrators of the company Hellas Telecommunications (Luxembourg) in «Administration» decided:

1. To transfer the registered office of the Company from L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll to L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch.

2. To acknowledge de resignation of:

- Michael Mark Comer-Jones,

- Scott Pinfield,

- Richard James Hudson,

as managers of the Company.

3. To appoint Mr. Martin Rutledge, born on 29 June 1950 in Antrim (United Kingdom), residing professionally at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, as sole manager of the Company, being understood that the powers of this newly appointed sole manager of the Company, will remain suspended until the end of the "Administration" proceedings.

Suit la version française du texte qui précède:

Par décision prise en date du 20 mars 2013, les syndics («Joint Administrators») de la société Hellas Telecommunications (Luxembourg) en «Administration» ont décidé:

1. De transférer le siège social de la Société du L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll au L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch

2. D'accepter la démission de:

- Michael Mark Corner-Jones,
- Scott Pinfield,
- Richard James Hudson,

de leurs postes de gérants de la Société.

3. De nommer Monsieur Martin Rutledge, né le 29 juin 1950 à Antrim (Royaume-Uni), établi professionnellement à 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au poste de gérant unique de la Société étant entendu que les pouvoirs du nouveau gérant unique resteront suspendus jusqu'à la clôture de la procédure d'insolvabilité dite «Administration».

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013049229/35.

(130060288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Verhelst Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlang, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 57.609.

—
L'an deux mille treize, le quinze avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VERHELST LUXEMBOURG S.A.», établie et ayant son siège social à L-3961 Ehlang/Mess, 7A, Zone d'Activité «Am Brill», constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 16 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 169 du 7 avril 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57609.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Roger GRAUWET, demeurant à B-8460 Oudenburg, Zandvoordsestraat 181.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de trois mille sept cent dix-huit virgule quatre mille vingt-neuf Euros (EUR 3.718,4029) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent soixante et onze mille huit cent quarante virgule vingt-neuf Euros (EUR 371.840,29) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit.

1.- Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

2.- Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: GRAUWET, SCHMIT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16/04/2013. Relation: EAC/2013/5011. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049516/57.

(130060111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

K.T. Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.771.

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme DCL INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127647,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Yvan DE THOMAZ DE BOISSIERRE, demeurant à B-1410 Waterloo, 33, Drève des Chasseurs,

lequel est ici représenté par Monsieur Louis FELICETTI, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg, sur base d'une procuration sous seing privé, délivrée à Waterloo, le 25 mars 2013. Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le comparant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant, agissant ès qualité, déclare que la société anonyme DCL INVEST S.A. est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée K.T. INVEST S. à r. l., ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3, rue de l'Industrie, constituée suivant acte notarié du 4 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 507 du 4 octobre 1995.

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.- EUR) chacune.

La comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit sa résolution, prise sur ordre du jour conforme:

Résolution

L'associé unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch et de modifier l'article 2, première phrase, des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

“ **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.”.

Dont acte, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: Y. DE THOMAZ DE BOISSIERRE, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 avril 2013. Relation: REM/2013/541. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 avril 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013049585/37.

(130060223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.